

Procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle Horticulture comestible du 25/06/2018 – version définitive –

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée Sectorielle Horticulture comestible du 25/06/2018 - Version définitive.
Responsable de la préparation du document	Marc Schaus Lidwine Rochette
Date de publication	13/08/2018
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	<u>Présentations du :</u> PP de l'AS - PWRP- CRPHYTO Plan de développement Questionnaire Gaspillage

II. Ordre du jour

1. Désignation d'un Président de séance – approbation de l'ordre du jour – approbation du PV de l'Assemblée Sectorielle du 13 novembre 2017
2. « La réduction des pesticides, état des lieux – glyphosate – néonicotinoïdes/chiffres d'utilisation » « Les extensions d'agrément en conventionnel et bio : mode opératoire pour répondre aux besoins » par Vincent DEHON, chargé de mission de la cellule de coordination du PWRP et Laurence JANSSENS, coordinatrice du Comité Régional PHYTO
3. « ECOPHYTO Fruits et Légumes : réduction de l'utilisation des pesticides en Fruits et légumes – appel à projet recherche développement 2017/2018 » par Philippe MARC chargé du projet
4. Initiative « Je protège l'eau de Wallonie » par Quentin LEGRAND, chargé de mission à la Socopro
5. Actualités et mise en œuvre des priorités 2017/2018
 - Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation
 - Plan stratégique du secteur – congrès des 20 ans de la FWH
 - IFEL-W
 - HORTIFOLIES : l'événement F&L – 29 et 30 septembre 2018
 - Prix juste
 - Programme européen de distribution de fruits et lait à l'école
 - Centres pilotes – Fonds des calamités
 - Gaspillage alimentaire (enquête)
6. Divers et prochaine Assemblée Sectorielle



1. Désignation d'un Président de séance – approbation de l'ordre du jour – approbation du PV de l'Assemblée sectorielle du 13 novembre 2017

Serge Fallon est nommé président de séance. L'ordre du jour est approuvé. Marc Schaus explique avoir été sollicité au sujet du Plan Wallon de Réduction des Pesticides et des systèmes d'extensions d'agrément de produits. Ces points seront donc abordés lors de la présente réunion. Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 13 novembre 2017 est approuvé.

2. « La réduction des pesticides, état des lieux – glyphosate – néonicotinoïdes/chiffres d'utilisation »
« Les extensions d'agrément en conventionnel et bio : mode opératoire pour répondre aux besoins »
par Vincent DEHON, chargé de mission de la cellule de coordination du PWRP et Laurence JANSSENS, coordinatrice du Comité Régional PHYTO

Ces 2 exposés sont repris en annexe.

Marc Schaus précise que l'objectif de ces exposés est de favoriser les échanges sous forme d'une séance de questions-réponses.

La réduction des pesticides, état des lieux – glyphosate – néonicotinoïdes/chiffres d'utilisation
(Vincent DEHON)

Bref résumé

Le programme et les nouvelles réglementations adoptées récemment seront présentés dans le cadre de cet exposé.

Le programme a été impulsé par une directive européenne (2009/128/CE) en matière de pesticides. Celle-ci comprend l'obligation pour chaque état membre de disposer d'un plan d'actions. La Belgique compte un plan au niveau national et un plan pour chaque région. L'ensemble forme le NAPAN (Nationale Actie Plan d'Action National).

Le Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP) vise une diminution des risques et des effets des pesticides sur la santé et sur l'environnement. Une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable est recherchée.

Le plan comporte 5 objectifs principaux et parmi ceux-ci le « zéro phyto » dans l'espace public. Cette interdiction d'utilisation entrera en vigueur le 1^{er} juin 2019. Une série d'acteurs œuvrent à la mise en œuvre de ce programme. Une des premières mesures prise a été l'instauration de la phytolice et son renouvellement. Ceci requiert l'organisation et la mise en place de formations en la matière. Il est également nécessaire de sensibiliser aux moyens de lutte alternatifs. La protection de l'eau est un élément moteur des politiques menées pour préserver l'environnement de potentielles pollutions par des pesticides. Une mesure du PWRP 2018-2022 prévoit la possibilité de délimiter des zones vulnérables vis-à-vis des PPP, sur base d'analyses effectuées indiquant des pollutions. Cette mesure permettra d'adopter des dispositions spécifiques sur ces zones, sans porter préjudice aux utilisateurs de PPP dans des zones non concernées par ces pollutions. Les professionnels sont sensibilisés également, notamment par la volonté de mettre en place une plateforme de démonstration de systèmes de traitement des effluents phytopharmaceutiques. Un arrêté récemment adopté précise les conditions relatives à ces systèmes de traitement.

Le programme traite également de la lutte intégrée, avec une importance particulière accordée à la recherche et au transfert de compétences des centres de recherches vers les utilisateurs. Il existe aussi une volonté d'améliorer le système d'avertissement et d'en rendre l'inscription obligatoire.

L'évolution de la vente des PPP est observée sur base de graphiques. On constate une chute entre 2005 et 2010 de près de la moitié des quantités vendues. La réduction concerne plutôt les utilisateurs non professionnels. Cette diminution a touché d'abord les herbicides puis les fongicides. Il est cependant nécessaire de souligner qu'un produit très toxique utilisé en faible quantité peut s'avérer plus nocif qu'un



produit peu toxique fortement utilisé. L'emploi des produits est principalement effectué par les utilisateurs professionnels (voir schéma).

En ce qui concerne les publics vulnérables, un arrêté du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 a instauré la fin de l'utilisation des PPP (Produits Phyto-Pharmaceutiques) dans les endroits fréquentés par des groupes vulnérables. Récemment, celui-ci a été modifié par l'arrêté du 14 juin 2018 et prévoit d'interdire l'application des PPP pendant les heures de fréquentation des écoles, internats et crèches à moins de 50 mètres de la limite foncière de ces lieux.

Une disposition prévoit l'interdiction des pulvérisations lorsque la vitesse du vent au début de la pulvérisation est supérieure à 20 Km/h. L'entrée en vigueur est prévue le 28 septembre 2018.

À partir du 1^{er} janvier 2019, il sera obligatoire d'utiliser un matériel d'application adéquat qui limite la dérive de 50% au minimum. En ce qui concerne la production fruitière arboricole, cette disposition sera cependant d'application à partir du 1^{er} janvier 2020.

Il est rappelé que l'usage du glyphosate a été interdit à partir du 1^{er} juin 2017 pour les particuliers. Depuis le 31 mai 2018, cette interdiction s'applique aussi pour les professionnels non agricoles, sous réserve de certaines exceptions. Au niveau fédéral, l'interdiction de vente des herbicides à usage non professionnel est en préparation.

En ce qui concerne les néonicotinoïdes (insecticides systémiques), 5 substances (imidaclopride, thiaméthoxame, clothianidine, thiaclopride, acétamipride) sont agréées sur le marché belge. En tant que PPP, ceux-ci peuvent contaminer les insectes et sont toxiques pour les abeilles. Cependant, d'autres causes peuvent aussi expliquer la mortalité de celles-ci. Le thiaclopride a été classé par l'EPA comme une substance suspectée d'être cancérigène pour l'homme. Il est fait mention d'une réévaluation des valeurs toxicologiques de l'acétamipride et de l'imidaclopride par l'EFSA en 2014 pour son effet potentiel sur le système nerveux des mammifères. En Wallonie, l'usage de tout pesticide à base de néonicotinoïde a été interdit depuis le 1^{er} janvier 2018, sous réserve de certaines exceptions. Il n'existe plus de vente en libre-service de ces produits pour les particuliers. Au niveau européen, des limitations s'appliquent à 3 néonicotinoïdes.

Débat

À la demande d'un membre de l'assistance, il a été précisé que les chiffres de vente, mentionnés durant l'exposé, proviennent du SPF santé publique. Les données de ventes sont transmises par les firmes au SPF Santé publique.

Concernant les 20Km/h cela permettra de réagir en cas de violation manifeste. Au Danemark, un produit intéressant a été développé. Il s'agit d'un anémomètre placé sous le tracteur et qui indique directement la mesure du vent.

La problématique engendrée par la répartition des compétences en matière de vente de produits, qui relève du fédéral, et d'utilisation des produits, qui relève des entités régionales est soulignée.

Il est soulevé que certains produits apparaissent sur le site « Phytoweb » qui sert de référence « produits agréés » malgré une interdiction d'usage en Wallonie.

Serge Fallon explique qu'une demande de dérogation à l'usage des pesticides néonicotinoïdes à destination du secteur arboriculture fruitière pour le calypso a été introduite, justifiée par l'absence actuelle d'alternative crédible, ce qui crée une distorsion de concurrence. Le Ministre Carlo Di Antonio en a pris connaissance.

Le CRA-W et les universités n'ont pas actuellement progressé sur le dossier des alternatives aux néonicotinoïdes. Ces interdictions d'utilisation de produits décidées sans véritables concertations provoquent l'incompréhension des producteurs qui ne se sentent pas écoutés par l'exécutif. Cela nuit à la profession et ne



s'appuie pas nécessairement ni sur des résultats d'analyses scientifiques probants, ni sur les besoins et les méthodes mises en place en provenant du terrain.

L'étude « EXPOPESTEN » est commentée : elle a fait du tort à l'image de l'arboriculture et l'horticulture car les résultats partiels ont été publiés et débouchés sur des contre-vérités. L'étude s'avère toutefois intéressante et justifiée mais nécessite une analyse fine des résultats et en fin d'étude. Les lacunes constatées en matière d'organisation de la communication des premiers résultats sont à déplorer.

La disposition concernant l'interdiction d'usage des néonicotinoïdes en Wallonie depuis le 1^{er} juin 2018 n'était pas connue de tous les participants et centres pilotes. La diffusion de l'information ne semble pas avoir été complètement efficace.

Les extensions d'agrément en conventionnel et bio : mode opératoire pour répondre aux besoins

(Laurence JANSSENS)

Bref résumé

Les demandes d'extensions d'agrément font partie d'une mission attribuée au Comité régional PHYTO. L'exposé poursuit l'objectif de cibler les attentes afin d'y apporter le meilleur suivi. Ces possibilités de demandes d'extensions découlent de l'article 51 du règlement 1107/2009 mais existaient déjà sous la directive 91/414 (art. 9).

Pour cela, le produit doit déjà être agréé en Belgique et la demande doit se situer dans le cadre d'une utilisation mineure. Le cas d'un ravageur ou maladie se manifestant dans une grande culture de manière exceptionnelle peut aussi être défini en tant qu'usage mineur. La liste des cultures reconnues comme mineures en Belgique se trouve sur Phytoweb.

Les extensions d'agrément peuvent être demandées par des utilisateurs professionnels, des organismes officiels ou scientifiques, des organisations professionnelles agricoles ou le titulaire de l'autorisation.

La demande doit s'effectuer conformément à une demande d'agrément classique, le parcours sera identique hormis le fait que c'est un tiers qui va soumettre un dossier. La demande acceptée se traduit par un ajout du nouvel usage sur l'acte d'agrément. Cela est publié sur Phytoweb.

Cette demande doit être accompagnée de données d'efficacité. Il faut en effet pouvoir justifier le fait que la molécule en question sera efficace sur l'organisme ciblé.

Des données de sélectivité doivent aussi être fournies, ce qui est d'importance capitale également pour toutes les cultures pour lesquelles le produit final commercialisable comporte un aspect esthétique. Il est nécessaire de fixer des LMR pour les cultures consommables, ce qui implique dans certains cas de devoir réaliser des essais « résidus ».

Face à ces exigences, les dossiers de demande nécessitent donc un suivi important et fouillé.

Cette mission d'extension d'agrément a commencé pour le Comité régional Phyto en 2005. Il avait été demandé de mettre en place au niveau des régions un système permettant d'appréhender les besoins de chaque région et de répercuter cette problématique au sein des groupes de travail initiés au niveau fédéral. Cela permet de pouvoir travailler de manière concertée sur les différents problèmes relevés. Une équipe a été mise en place dans ce cadre avec une répartition des dossiers. Les demandes se sont multipliées, diversifiées, étendues et intensifiées au fil du temps.

Il importe donc de correctement définir au préalable le cas de figure rencontré afin de préparer le travail des experts. Les dossiers doivent donc être suffisamment élaborés.

Suite à ces différents constats, il s'est avéré impossible de répondre au cas par cas à l'ensemble des demandes soumises.



Face à cette situation et à l'ampleur du travail, il a été décidé en comité d'accompagnement de se poser et de s'orienter pendant un certain temps exclusivement sur des demandes relatives au comestible bio. Il a ensuite fallu réfléchir à l'orientation à prendre.

Une méthodologie de criblage/filtre des demandes a été initiée. Les demandes arrivent et sont automatiquement analysées afin d'aboutir à un « score ».

L'objectif est de disposer d'un outil qui pourrait être mis à disposition des différents centres pilotes afin de récolter la demande soumise. Une première démarche de réflexion établie simplifierait le travail et ferait gagner des ressources. Les critères ont été développés et une grille de pondération constituée. Dans l'ensemble, ce système de gestion des demandes fonctionne bien. Cet outil devrait pouvoir être présenté, testé, évalué. Ensuite, il serait envisagé de le rendre accessible à partir d'un site (site du CRP, site des centres pilotes).

Un contact sera pris avec les centres pilotes dès la finalisation de l'outil.

Débat

Le temps nécessaire pour obtenir une extension d'agrément varie, il faut prévoir en général au minimum une année.

Un participant demande s'il existe une publication au Moniteur des listes de produits agréés ou si le site Phytoweb constitue la seule référence qui est fédérale. Phytoweb constitue effectivement la référence. Ceci peut poser problème lorsque le produit est agréé sur ce site et que son utilisation est interdite au niveau de la Wallonie. Il serait souhaitable que le producteur soit informé des données fédérales et régionales. Ces informations ne sont pas faciles d'accès, particulièrement pour un producteur qui n'adhère à aucun centre pilote.

Le métier de producteur en horticulture n'est pas reconnu, tout le monde peut se l'approprier. Les cours ne sont pas obligatoires si aucune demande d'aide n'est effectuée.

L'outil de criblage proposé intéresse les participants. Celui-ci est entré dans sa phase de finalisation. Un retour de terrain est souhaité et devra encore être initié avant de faire l'objet d'une interface spécifique.

Davantage de renseignements sont demandés par les participants en ce qui concerne le lien avec la Flandre. Au niveau fédéral, il existe un groupe de travail mais il faudrait repenser à une répartition du travail équitable et cohérente en fonction des besoins de chaque région. Cette réflexion est prévue pour le mois d'août. Les différents groupes de travail existants actuellement pour les divers secteurs se poursuivent mais il est regrettable que la participation wallonne soit si faible. La Flandre est majoritaire dans le groupe de travail.

Une explication du fonctionnement de la méthode de travail est rapportée. Le système comporte 3 étapes : le groupe de travail wallon avec une remontée du travail vers le groupe de travail fédéral. Ensuite ces différents résultats font l'objet de discussions au niveau de la réunion nationale. La Flandre diffère de la Wallonie dans son mode d'organisation et dans les moyens mis en œuvre. Il existe de nombreux proefcentra disposant de budgets et de personnel permettant la réalisation de tests et essais. Ainsi, davantage de réunions avec l'industrie phyto sont également programmées par ceux-ci.

Il existe également un groupe de travail européen avec objectif de mutualiser les ressources pour les problématiques communes.



3. ECOPHYTO Fruits et Légumes : réduction de l'utilisation des pesticides en Fruits et légumes – appel à projet recherche développement 2017/2018 » par Philippe MARC

Voir document de présentation de l'AS pp 5-8

A ce stade le projet est dans sa phase initiale, les informations à transmettre n'étant pas suffisamment denses, il a été proposé que cet exposé soit reporté et complété pour la prochaine Assemblée Sectorielle de fin 2018, il reprendra l'état des consultations auprès des acteurs du secteur à cette date.

4. Initiative « Je protège l'eau de Wallonie » par Quentin LEGRAND, chargé de mission à la Socopro

Voir document de présentation de l'AS pp 9-13

Bref résumé

Le projet fait suite à divers constats dont notamment la pollution des eaux de surface et souterraines en résidus de pesticides. Un problème de pollution des eaux souterraines en résidus de pesticides est observé pour certains captages d'eau en Région wallonne alors que celle-ci est la ressource principale en eau potable du pays. Le traitement de cette pollution coûte de l'argent aux sociétés de gestion des eaux et à la collectivité. L'évolution sociétale tend aussi vers une demande accrue de ce type de produits sans pesticides chimiques de synthèse (demande des consommateurs).

Suite à ces éléments et après concertation, une dizaine d'associations du secteur agricole et environnemental a émis une demande de projet auprès du Gouvernement Wallon afin de bénéficier d'un subside porté par une équipe opérationnelle. Celle-ci est composée du Collège des Producteurs, de l'UNAB et d'Accueil Champêtre en Wallonie.

Le projet vise à concrétiser les démarches positives des producteurs en valorisant leurs efforts mis en place pour réduire les utilisations de pesticides chimiques de synthèse (PCS) et pour les soutenir dans leurs démarches de protection des ressources hydriques.

Cette initiative est portée par des producteurs volontaires au sein des différentes filières. Près de dix agriculteurs volontaires ont été identifiés pour créer une coopérative, laquelle s'occuperait de la communication et de la promotion des produits participant à la protection des eaux wallonnes.

Le projet prévoit un appui au montage de la pastille « JPEW » (Je Protège l'Eau de Wallonie) et à son système de labellisation.

La réussite du projet passera par le succès rencontré dans le développement commercial : valorisation des produits porteurs de la pastille.

Débat

Un participant souhaite savoir quel est le bailleur de fonds du projet. Il s'agit du Ministre régional de l'environnement, Mr Carlo Di Antonio, de la DGO3 et du Gouvernement Wallon de façon générale (subsides octroyés par arrêté du GW).

Concernant les différents niveaux de la pastille (cahier des charges), il est demandé davantage de renseignements quant aux critères retenus pour cette évaluation. Ceux-ci sont en cours d'élaboration et se baseraient sur un IFT (Indice de Fréquence de Traitement) piloté par l'UCLouvain. Cet indice est utilisé en France mais pas encore en Wallonie. L'objectif est que l'équipe de chercheurs puisse développer un mécanisme de calcul d'IFT régional périodique par type de production et facilement utilisable en ferme. Il est



soulevé que l'IFT n'est pas suffisant en raison du fait que la toxicité n'est pas prise en compte. Celle-ci serait cependant prise en compte dans l'IFT régional mais cela reste complexe à mettre en place et prend du temps.

Un participant souhaite davantage d'informations relatives à la pastille. Près de 10 agriculteurs souhaitent la création d'une coopérative, laquelle deviendra gestionnaire et propriétaire de la pastille. Un travail de fond est en cours concernant celle-ci. L'idée générale est d'obtenir une signalétique suffisamment fiable pour le consommateur et qui rendrait visible les produits des agriculteurs wallons issus d'une agriculture responsable envers les ressources hydriques. Ce label apparaît plus attractif et intéressant pour les éleveurs et les grandes cultures.

Un participant relève qu'il aurait été plus constructif de consulter les initiatives existantes avant d'initier cette démarche. Il est répondu que des échanges ont eu lieu et qu'il existe des liens avec des acteurs de terrain comme les GAL...

Le projet est prévu, à ce stade, pour une durée limitée, jusque janvier 2019. Pour cette date, deux filières devraient être réalisées avec les IFT associés et des produits sur le marché !

Il s'agit d'une volonté du Ministre d'inciter les producteurs à se prendre en charge via la coopérative et d'obtenir également des critères pertinents en cas de problèmes liés au captage d'eau. Il est souhaité que cet identifiant soit porté par le terrain et que le cahier de charges soit adapté au terrain et validé par les experts (agriculteurs, experts de l'eau notamment).

La question des antibiotiques et médicaments présents dans l'eau est aussi soulevée. Celle-ci n'apparaît pas dans le cahier des charges mais doit effectivement être prise en compte pour éviter d'avoir d'importants consommateurs d'antibiotiques et de médicaments acceptés sous le cahier de charge.

5. Actualités et mise en œuvre des priorités 2017/2018

➤ Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation

Voir document de présentation de l'AS pp 15-23

L'enquête mise en place par le Collège des Producteurs et demandée par l'administration se terminera fin juin. Elle sera suivie d'une publication. Son état d'avancement est présenté. En date du 19 juin, on comptait 650 répondants. Parmi ceux-ci, on relève 80% d'hommes et 20% de femmes. L'objectif était aussi d'obtenir l'avis des moins de 40 ans, lesquels représentent 30% des répondants. On observe que 70 % des répondants sont des agriculteurs horticulteurs indépendants à titre principal.

Les 3 domaines qui ressortent prioritaires en horticulture comestible sont :

- la rentabilité, commercialisation, choix des orientations
- la phytopathologie
- la fertilisation et gestion du sol.

La question de la représentativité de l'enquête est posée. La dernière enquête avait compté 800 participants (sur 12.000 producteurs), ce qui apparaît comme représentatif.

Les contraintes en horticulture comestible se regroupent en 4 points principaux : économique – phytopathologie – gestion du sol – foncier.

Un des objectifs de cette enquête est d'évaluer les besoins et l'utilisation des subsides publics en termes de formation pour le secteur. A ce stade les participants à cette enquête ont exprimé pour 80% d'entre eux, leur



satisfaction quant aux services de conseils et formations disponibles. Ce très bon résultat est ponctué par un satisfecit de l'Assemblée.

➤ Plan stratégique du secteur par le Collège des producteurs / FWH – congrès des 20 ans de la FWH

Voir document de présentation de l'AS pp 24-25 + Présentation PP jointe

Un draft du plan stratégique du secteur a été déposé au cabinet.

- Le volet économique pour le secteur comestible a été estimé à un chiffre d'affaires global par an s'élevant à 130 millions d'euros.
- Une ambition de passage de 10 % d'auto-provisionnement en 2018 à 20/25 % en 2028. L'augmentation du chiffre d'affaires pour atteindre ce pourcentage est estimé à 3,5 millions d'euros. Ceci équivaut à 35 millions de chiffre d'affaires en auto-provisionnement à 10 ans. Pour cela, des fiches d'actions nécessaires ont été proposées. Une demande d'investissement de 10 millions sur l'ensemble des actions et sur 10 ans s'avère nécessaire pour cette augmentation du CA.

Une réévaluation de la valeur des chiffres proposés doit être opérée car les 35 millions d'euros ont été sous-évalués. En effet, le calcul a été fait à valeur constante sur les 10 ans.

A l'occasion du congrès des 20 ans de la FWH (Soirée du samedi 29 septembre à Gembloux au centre Senghor) une vision pour le secteur horticole ornemental et comestible sera présentée sous forme de stratégie de développement. Elle permettra d'établir un bilan sur la situation actuelle du secteur horticole et de maîtriser son développement.

Claire Olivier présente le contexte et l'état d'avancement de la réflexion et les perspectives en vue du congrès (voir présentation PP jointe)

En France, le gouvernement a décidé, depuis 2013, de travailler sur des stratégies par secteur et depuis l'an dernier, l'interprofession française des F&L rédige celle-ci et s'occupe de la validation par tous les maillons de la filière.

Concernant la Wallonie, deux initiatives sont menées en parallèle : Le Ministre Collin a demandé au Collège de proposer une stratégie pour le secteur et la fédération wallonne horticole avait historiquement pour projet de travailler sur une stratégie du secteur. Lors du congrès des 15 ans de la Fédération, elle avait déjà présenté un état des lieux du secteur. Les deux initiatives sont complémentaires, le travail conjoint permettra de présenter en Septembre les lignes directrices de développement pour le secteur

Un travail de compilation de données est effectué, notamment une revue bibliographique des programmes existants relatifs à l'horticulture. L'objectif est aussi de déterminer les investissements en argent public au profit du secteur.

Une autre part du travail concerne les chiffres clés. L'idée est d'obtenir un zonage des producteurs. Une synthèse relative à la consommation est aussi en préparation. Elle se base sur une étude de marché en cours relative aux consommateurs réalisée en collaboration avec l'APAQ-W et sur des chiffres de consommation réels.

Il a été décidé comme axe de méthodologie de travailler sur des filières prioritaires qui ont été caractérisées. Les chaînes d'approvisionnement principales seront déterminées ainsi que les problèmes rencontrés. Ceci permettra d'établir des comparaisons entre celles-ci.

➤ IFEL-W



L'assemblée générale a eu lieu mi-juin, principalement afin de présenter les comptes. La présence des GMS membre de l'IFEL-W est relevée. Ces dernières soulignent leur intérêt pour que l'on augmente les animations d'information et dégustation dans les points de vente. Il existe un intérêt de l'enseigne Carrefour (Hyper) pour les produits régionaux et bio avec une réflexion à mener pour un approvisionnement via une plateforme régionale : cette piste doit être approfondie avec l'enseigne.

Les producteurs éligibles devront disposer d'un volume suffisant pour l'approvisionnement de l'enseigne. Le but est de pouvoir identifier l'origine régionale du produit.

Marc Schaus souligne également la problématique de la présence de produits importés dans les rayons des enseignes en pleine saison de production en Wallonie et dans des conditions de productions moins respectueuses de l'environnement ou de la santé des travailleurs: la cerise turque produite avec néonicotinoïdes versus la cerise wallonne zéro utilisation de néonicotinoïdes. Le Collège va interpellier la distribution sur ce sujet.

➤ HORTIFOLIES : l'événement F&L – 29 et 30 septembre 2018

Cet événement horticole ornemental et comestible (sur plusieurs ha) se tiendra en septembre à Gembloux le samedi 29 (réservé aux professionnels) et dimanche 30 (journée grand public). www.hortifolies.be

A cette occasion une série de stands sont prévus. Le Comité Régional Phyto est sollicité quant à sa présence pour cet événement. Cette possibilité sera examinée.

➤ Prix juste

Voir document de présentation de l'AS pp 29-30

Cette initiative mise en place par le Collège des Producteurs dispose d'un logo. Il s'agit d'un label qui caractérise la qualité de la relation commerciale. La démarche est gratuite jusqu'en septembre pour les producteurs qui en font la demande. Actuellement, on compte entre 700 et 1000 producteurs intéressés et 5/6 producteurs validés en ce sens.

➤ Programme européen de distribution de fruits et lait à l'école

Ce programme a été remis en place. La législation est devenue beaucoup plus stricte au niveau des appels d'offres, ce qui a conduit à l'arrêt de la participation de certaines écoles à ce programme. La SOCOPRO est partie prenante du comité de suivi/ groupe de travail piloté par la DGO3 et en concertation avec la Communauté française pour tenter de faciliter les démarches administratives des écoles.

➤ Centres pilotes – Fonds des calamités

Un refinancement substantiel des centres pilotes a été opéré. En ce qui concerne le fonds des calamités, les producteurs ont reçu ce jour un courrier à ce sujet leur permettant d'introduire leurs données.

➤ Gaspillage alimentaire

Un document à remplir est proposé aux producteurs quant à leurs initiatives dans le domaine et leur disponibilité.

Cette enquête, en cours, s'adresse effectivement aux producteurs. Des forums citoyens vont être mis en place sur cette thématique ;

6. Divers et prochaine assemblée sectorielle



La procédure pour la prochaine élection des membres représentants des producteurs est rappelée.
 La prochaine Assemblée Sectorielle est prévue en octobre – novembre 2018. Elle comportera l'exposé de Philippe MARC et le processus d'élection des membres sera mis en place
 Il est demandé que l'ordre du jour soit plus succinct.

Listes des participants

NOM	PRENOM	ORGANISME
BOLLE	Pascal	Producteur (excusé)
BULLEN	Ellen	GFW
DEHON	Vincent	Cellule Coordination PWRP
FALLON	Serge	Producteur
GROSJEAN	Emmanuel	SOCOPRO (excusé)
HUSTIN	Philippe	Producteur (excusé)
JACOBS	Liora	UNAB
JANSSENS	Laurence	Comité Régional PHYTO
LATEUR	Marc	CRAW
LOIS	Anne-Sophie	APAQ-W (excusée)
LEGRAND	Quentin	SOCOPRO
MARC	Philippe	Horpi (excusé)
MARECHAL	Jean	CIM
OLIVIER	Claire	FWH
SCHAUS	Marc	SOCOPRO
SCHIFFERS	Bruno	ULGAgrobiotech (excusé)
STREEL	Laurent	Producteur (excusé)
THEUNIS	Paul	Producteur
THIRY	Philippe	GAWI
VAN COMPERNOLLE	Jean-Yves	Producteur (excusé)
VANHEMELEN	Claude	FWH
WATTIEZ	Sandrine	Accueil Champêtre

Stratégie de développement des secteurs horticoles

Assemblée sectorielle Fruits et Légumes

Sommaire

1. Pourquoi une stratégie?
2. Collaboration Socopro
3. Méthodologie en bref
4. Plus de précisions?

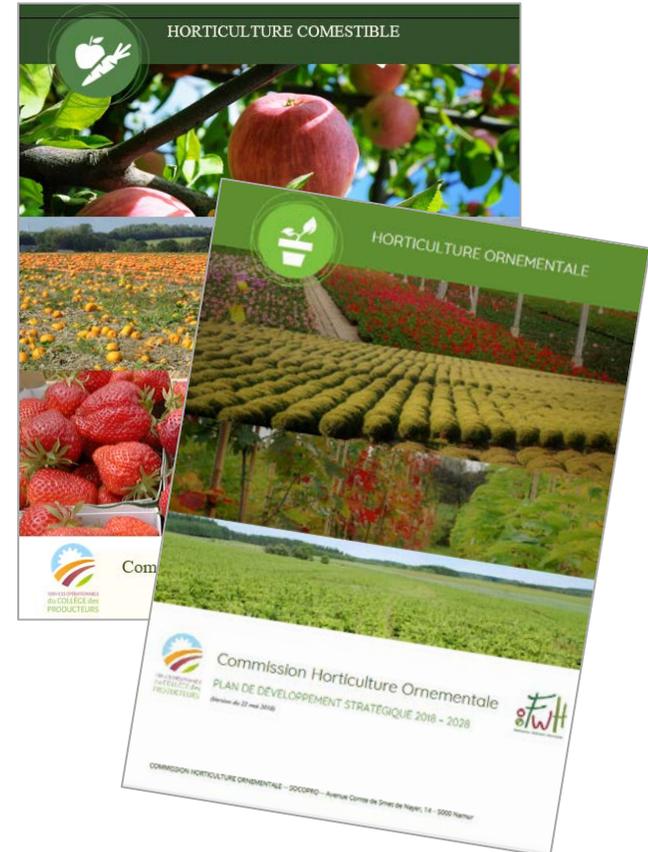
1. Pourquoi une stratégie?

- Définition « plan stratégique »
- Bilan de la situation actuelle
- Permet au secteur de maîtriser son propre développement
- Document d'**aide à l'orientation** des politiques du secteur en Région wallonne.
- Exemple français (INTERFEL)



2. Collaboration Socopro

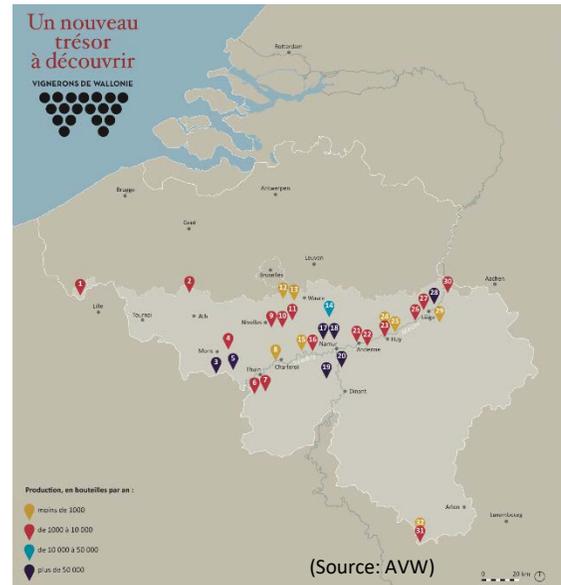
- 2 initiatives parallèles : FWH/CIM (20 ans FWH ; HORTIFOLIES) // demande du Ministre Collin à la Socopro
 - Horticulture comestibles et horticulture ornementale
 - Collaboration FWH/Socopro
 - Socopro: remise « drafts » au cabinet du Ministre Collin le 22/05/18
 - FWH: présentation stratégie au congrès des HORTIFOLIES le 29/09/18
- Travail sur la stratégie toujours en cours!



3. Méthodologie

A. Compilation des données existantes (fiches 1 à 4)

- **Fiche 1** : Revue bibliographique des programmes mis en œuvre en Wallonie en horticulture + synthèse des investissements
- **Fiche 2** : Essentiel déjà synthétisé avec Socopro ; ajout de cartes des producteurs (zonage)



PROGRAMMES REGIONAUX (WALLONIE)

DGO3

Programme

Ceinture Aliment-Terre Liégeoise

CEPIFRUIT

CIM

Diversiferm

Accueil champêtre en Wallonie

FWH

GFW

CPL VEGEMAR

CRA-W (horticulture)

Projets de Recherche

Biowallonie (horticulture)

Ceinture Aliment-Terre Carolo

UCL horticulture

GxABT horticulture

Halls relais

Paysans-Artisans

Les compagnons de la Terre

Agricovert

Socopro

APAQ-W

(DGO3 + services extérieurs)

FIWAP (frais)

Mission wallonne (PreventAgri)

Projets développement

Ecophyto (IFEL-W)

Centres régionaux de référence et d'expérimentation (CRE)

AVW

Aides directes (PAC)

ADISA

DGO6

AEI (projets circuits-courts)

Wagralim

D'Avenir

PROGRAMMES REGIONAUX (BRUXELLES)

Good Food (Bruxelles)

PROGRAMMES EUROPEENS

OP

Fruits et Légumes à l'école

H2020

ERANET

FEADER

FEDER

Projets INTERREG

Méthodologie

A. Compilation des données existantes

- **Fiche 3** : Synthèse de la consommation



Achat de données sur l'évolution de la consommation + données VLAM



Etude de marché F&L et ornemental (enquête panel consommateurs) → résultats attendus pour août 2018.

- + Statbel (enquête sur les budgets des ménages 2012-2014-2016)
- + ISP (enquête de consommation alimentaire 2014-2015)

Méthodologie

A. Compilation des données existantes

- **Fiche 4** : Définition des portefeuilles de filières

Exemple des fruits:

1ère gamme (frais)	2ème gamme (conserves, jus)	3ème gamme (surgelés)	4ème gamme (semi-transformés)	5ème gamme (préparations cuisinées)	6ème gamme (déshydratés)
pomme	conserves abricot		salades de fruits frais	préparations cuisinées à base des fruits repris en 1ère gamme	fruits séchés
poire	conserves poire				
cerise	bocaux cerise				
prune	bocaux prune				
abricot	conserves salades de fruits				
raisin de table	jus pomme				
noix	jus poire				
noisette	jus cerise				
châtaigne	compotes de fruits				
fraise	confitures et gelées				
framboise	jus mélangés				
myrtille					
groseille rouge					
groseille blanche					
groseille à maquereaux					
cassis					
mûres					
kiwai					

B. Sélection des filières à caractériser

- **Fiche 5** : Tableau de sélection des filières par sous-secteurs

Pour chaque sous-secteur, sélection de filières PRIORITAIRES réparties dans 3 catégories:

- **filières performantes**
- **filières à consolider**
- **filières à paramétrer** (selon opportunités)

Critères principaux de sélection utilisés:

- Volume de production (→GMS)
- **OU** Orientation vente directe
- Potentiel économique (compétitivité)
- Structuration de la chaîne approvisionnement
- Préférences de consommation

<i>Légumes</i>		
Performantes	A consolider	A paramétrer
oignon botte	courgette	cresson de fontaine
panais	carotte vrac	choux de Bruxelles
courge (potimarron - butternut)	tomate pleine terre	fenouil
chou pommé (blanc et rouge)	asperge verte	concombre
persil	oignon	melon

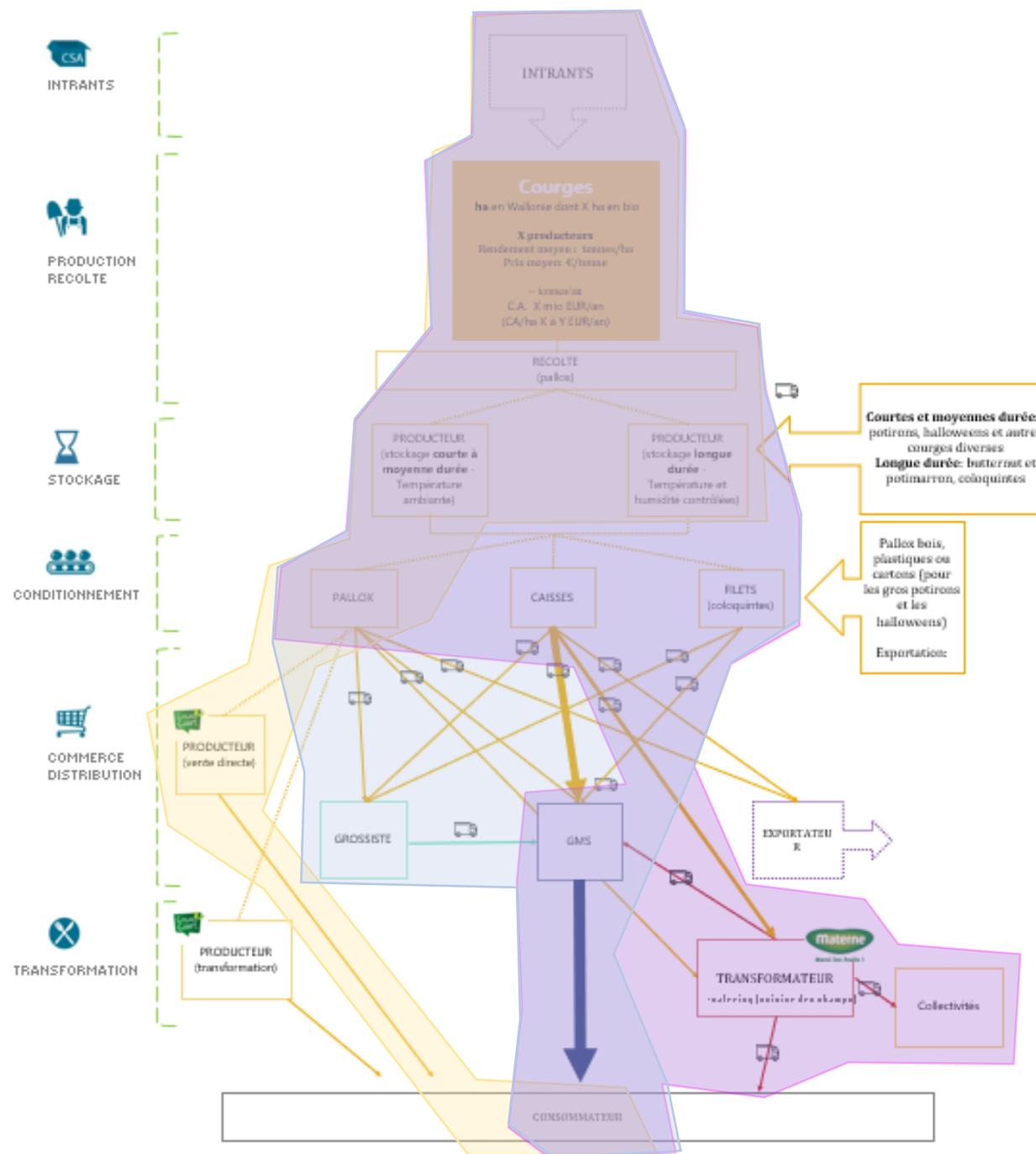
<i>Fruits</i>		
Performantes	A consolider	A paramétrer
Fraise	Framboise	Myrtille
Pomme		Abricot
Cerise		Mûre
Poire		Fruits secs
		Prune
		Groseille
		Cassis

C. Caractérisation des filières prioritaires

- Exemple : la courge
- Détermination et analyse des **chaînes d'approvisionnement** principales:

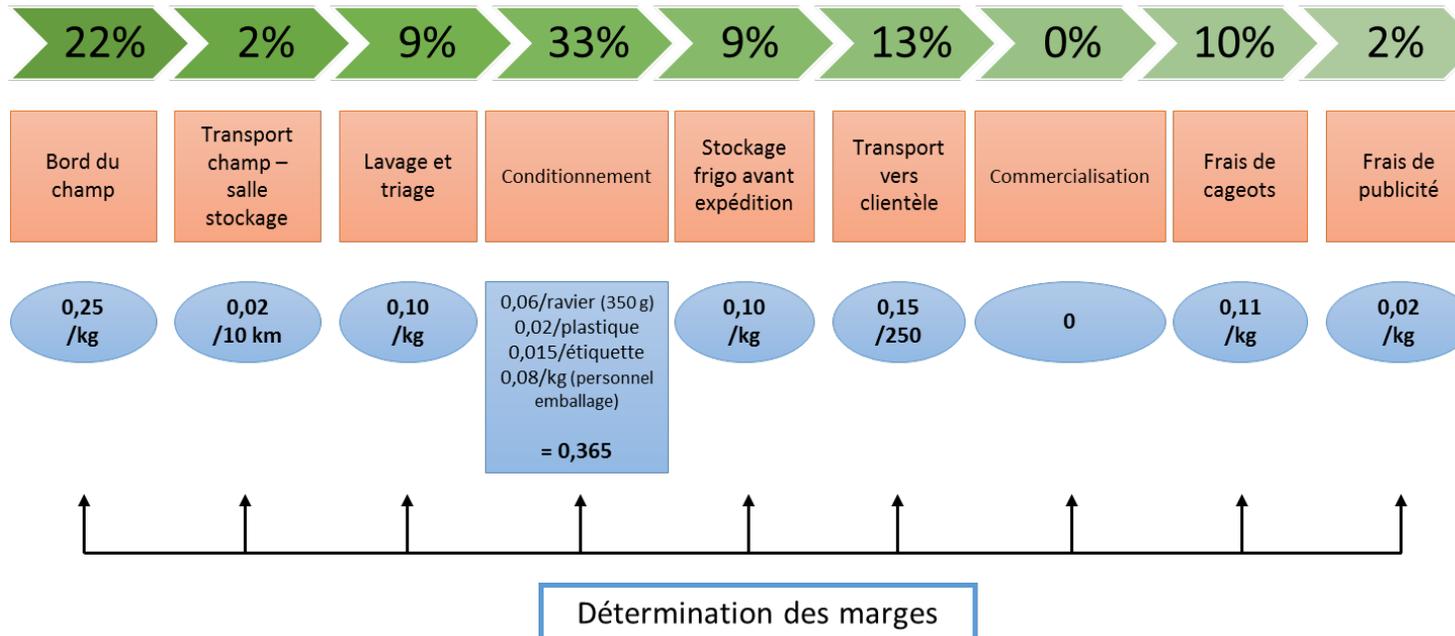
- Pour vente directe;
- Pour GMS;
- Pour transformation.

MISE EN EVIDENCE DES PROBLEMES
PROPOSITION DE SOLUTIONS



C. Caractérisation des filières prioritaires (fiches 6 à 8)

- Détermination des **chaînes de valeurs** sur base des chaînes d'approvisionnement principales:
Exemple: Chaîne de valeur du kg de panais d'une production à Liège pour une commercialisation chez UNIVEG, à Sint-Katelijne-Waver (source: CIM).



- Tableau synthétique problèmes & solutions/ filière prioritaire

D. Plan de développement stratégique, plan de compétitivité et plan d'actions prioritaires (fiches 9 à 11)

- Sur base des réflexions pour l'ensemble des filières prioritaires:

Etablissement d'un PDS

Objectif global

Objectifs spécifiques → résultats 1,2,3, etc. → activités 1, 2,3, etc.

Etablissement d'un PCF

Intégration de données du marché (conditions d'offre/demande ; import/ export)

Comparaison des chaînes de valeurs

Etablissement d'un PAP

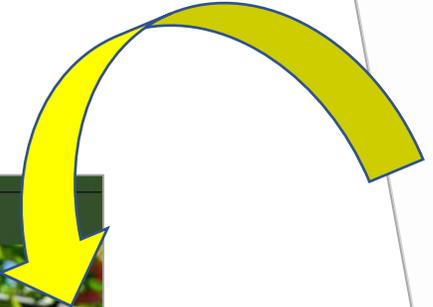
Parmi toutes les activités proposées, déterminer les activités prioritaires et notamment les activités génératrices de revenus.

+ budgétisation!

E. Compilation rapport final



Commission Horticulture Comestible
Plan de développement stratégique 2018 – 2028


Fiche 5 : sélection des filières
Mai 2018

1 INTRODUCTION
La réalisation d'un plan stratégique prévoit une analyse par filières afin de déterminer les problèmes de chacune d'entre elles et élaborer un plan d'actions pour résoudre ces derniers et augmenter la performance des filières.

Sur base des portefeuilles de filières fruits et légumes frais (voir fiche 4), une sélection de filières prioritaires à étudier a dû être faite. Ces filières prioritaires ont été classées selon trois catégories : « performantes », à consolider » et « à paramétrer ». Cette sélection a été faite selon différents critères qui sont expliqués ci-dessous.

Pour chacune de ces filières prioritaires, une caractérisation et une stratégie de développement spécifique sera ensuite réalisée.

2 CRITÈRES DE SÉLECTION

Les filières prioritaires qui seront analysées dans le cadre de ce travail stratégique ont été réparties en 3 catégories selon des critères de sélection prédéfinis.

Les filières classées comme « performantes » dans le secteur des fruits et légumes frais répondent aux critères de sélection suivants :

- Productions importantes en volumes ;
- Potentiel économique (compétitivité) ;
- Chaînes d'approvisionnement bien maîtrisées (structuration) ;
- Qualité de produit fini bien maîtrisée.

Les filières classées « à consolider » dans le secteur des fruits et légumes frais répondent aux critères de sélection suivants :

- Productions importantes en volumes (ou potentiel de volume à court terme) ;
- Potentiel économique (compétitivité) ;
- Chaînes d'approvisionnement moins bien structurées (certains maillons manquants par exemple).

Les filières classées comme « à paramétrer » dans le secteur des fruits et légumes frais répondent aux critères de sélection suivants :

- Potentiel économique (compétitivité) ;
- Peu présentes voire absentes en Wallonie à ce jour.

D'autres critères ont également permis de départager certaines filières, à savoir :

- Produit de terroir wallon ;
- Production effectuée sous abris (cultures protégées) ;
- Préférences de consommation des belges et/ou des wallons.

4. Plus de précisions?

Contactez-nous!

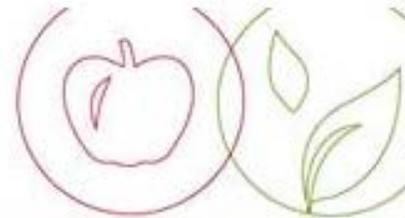


Fédération Wallonne Horticole

Claire OLIVIER
Chargée de mission "Stratégie"

Chaussée de Namur, 47 • 5030 Gembloux

www.fwhnet.be • T.081 62 50 06 • contact@fwhnet.be



SCHAUS Marc

Chargé de mission Secteur Horticulture Comestible
et Pommes de Terre (secteur frais)

marc.schaus@collegedesproducteurs.be

G +32 (0)477 590 712 T +32 (0)81 240 443 F +32 (0)81 240 459
Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 boîte 3 - 5000 Namur

www.collegedesproducteurs.be

Merci de votre attention



Fiche « Optimisation de la production de denrées alimentaires comestibles »

Cette fiche d'enquête vous est soumise dans le cadre du Plan wallon REGAL de réduction des pertes et gaspillages alimentaires (<http://moinsdedechets.wallonie.be/fr/je-m-engage/gaspillage-alimentaire>).

La SoCoPro, en partenariat avec le Service Public de Wallonie, recherche des expériences concrètes développées par les producteurs primaires en vue de réduire les pertes de denrées alimentaires comestibles.

Au sein de votre exploitation, avez-vous développé des bonnes pratiques pour optimiser la production de denrées alimentaires comestibles et réduire les pertes à un ou plusieurs stades de la production ? OUI / NON

Si oui, lesquelles ?

Si vous acceptez de témoigner de votre expérience, pouvez-vous nous transmettre vos coordonnées afin que nous puissions vous contacter ultérieurement ?

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de l'exploitation : _____

Adresse de l'exploitation : _____

Adresse E-mail : _____

Numéro de téléphone /GSM : _____

Acceptez-vous que nous vous recontactions pour de plus amples informations ?

OUI / NON

Nous autorisez-vous à utiliser vos données dans le cadre de l'action 4 – organisation de forum – du plan Regal ?¹

OUI / NON

¹ Les données complétées dans ce formulaire, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles mentionnées.

Les extensions d'agr ation en conventionnel et en bio

Mode op ratoire pour r pondre aux besoins



Extension d'agr ation : rappel



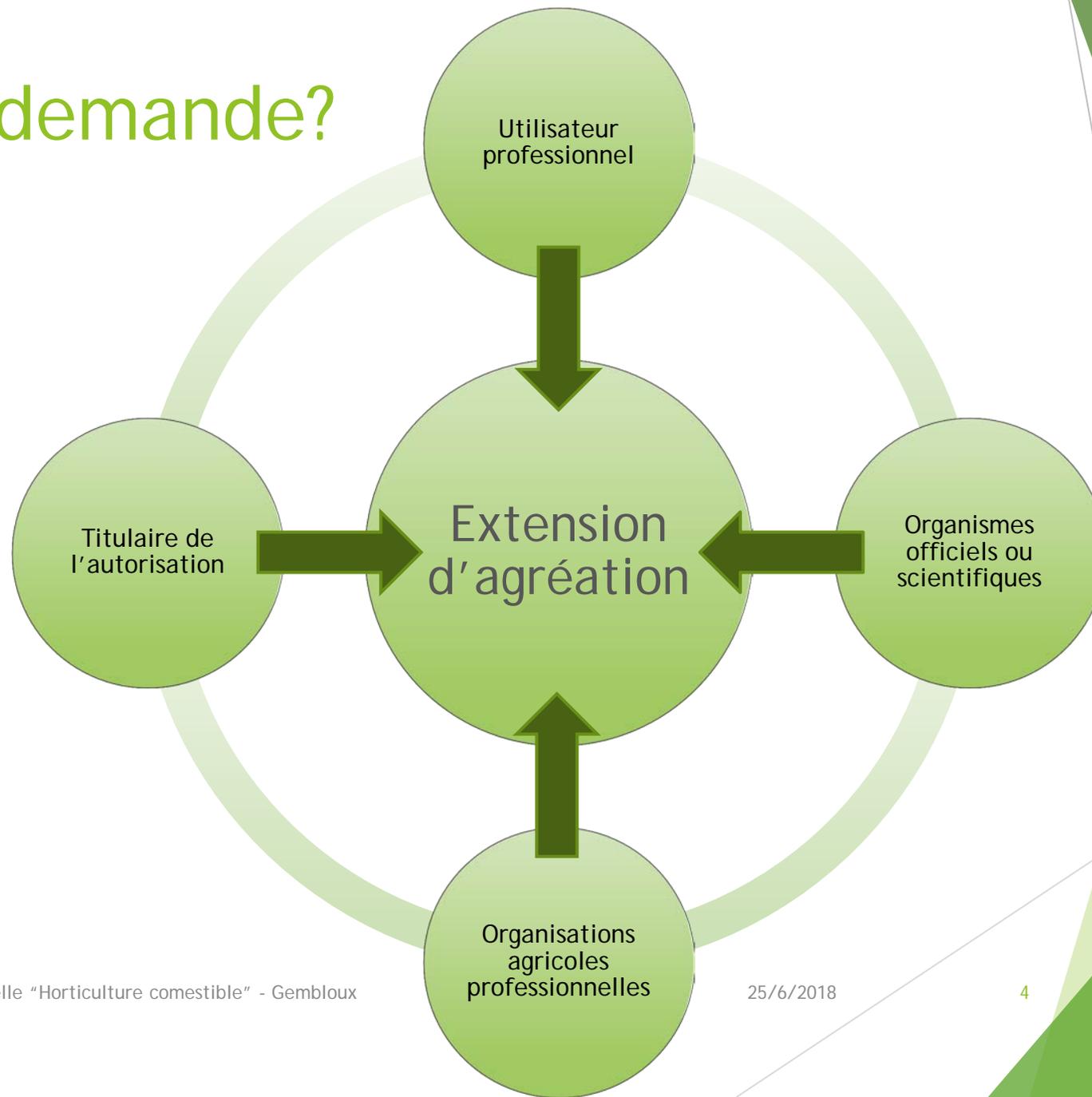
- ▶ R glement N 1107/2009 relatif   la mise sur le march  des PPP
- ▶ Art 51 : Possibilit  de demander que l'autorisation d'un PPP d j  gr e dans l' tat membre consid r  soit  tendue   des utilisations mineures non couvertes par cette autorisation.

Extension d'agr ation : rappel

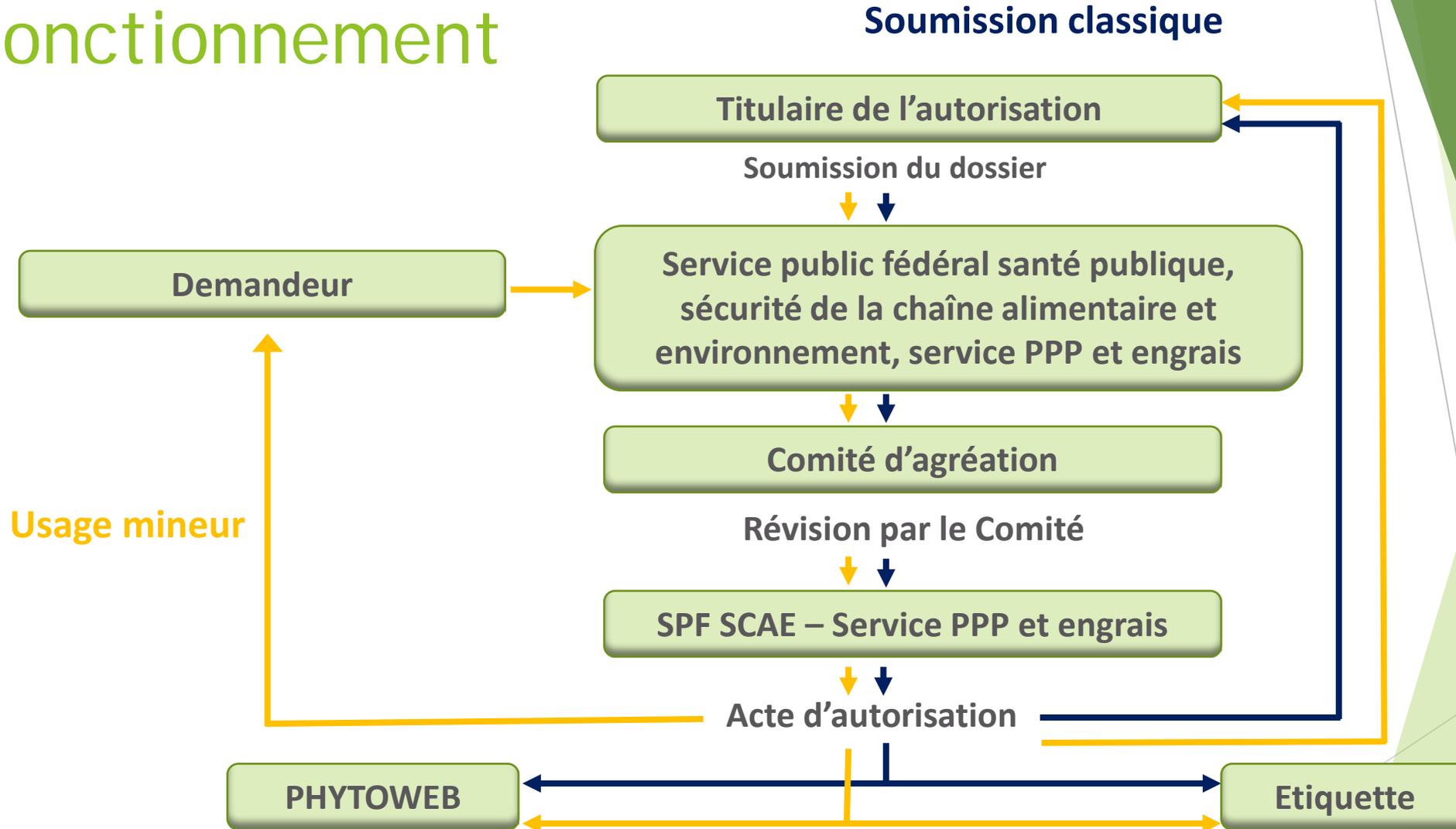


- ▶ R glement N 1107/2009 relatif   la mise sur le march  des PPP
- ▶ Art 51 : Possibilit  de demander que l'autorisation d'un PPP d j  agr e dans l' tat membre consid r  soit  tendue   des utilisations mineures non couvertes par cette autorisation.
- ▶ Utilisation mineure :
 - ▶ Usage d'un PPP dans une culture mineure (cf. liste petites cultures)
 - ▶ Usage d'un PPP pour lutter contre un probl me mineur dans une grande culture

Qui fait la demande?



Fonctionnement



Efficacité

- Extrapolation
- Reconnaissance mutuelle (EM de la même zone)
- Données essai GEP

Sélectivité

- Extrapolation
- Reconnaissance mutuelle (EM de la même zone)
- Données essai GEP

Limite maximale en résidus

- Extrapolation
- Données essai GLP



Commodity expert working groups:
ornamental, fruit, vegetable, etc.



Groupes de travail : plantes ornementales, légumes plein air, légumes sous protection, légumes bio, petits fruits, petits fruits bio.

Wallonie  → Groupes de travail

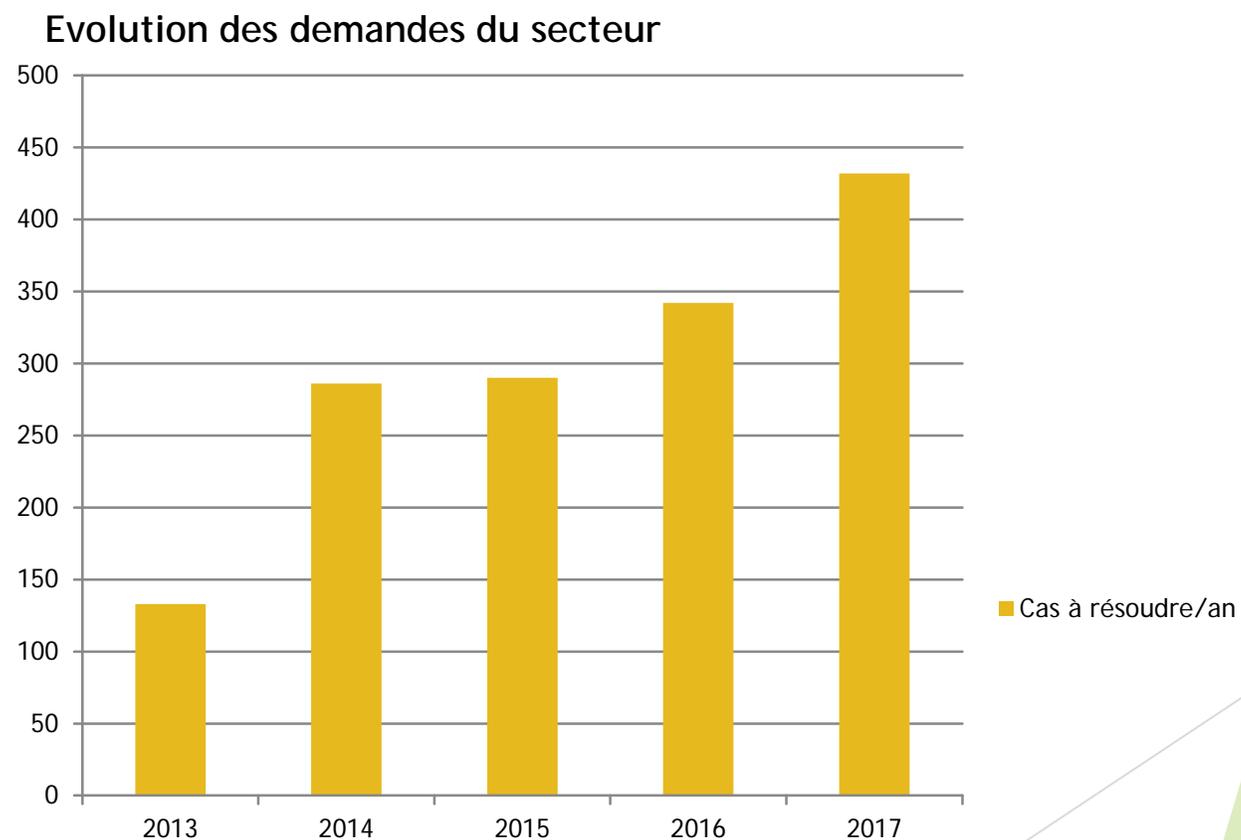
Centres pilotes






Contexte actuel

- ▶ Augmentation continue du nombre de problématiques rapportées



Réunions annuelles

- ▶ Connaître les problèmes inhérents à chaque secteur
- ▶ Etablir des ponts entre les différents secteurs
- ▶ Communiquer sur les nouvelles règles/législations
- ▶ Mutualiser le travail
- ▶ Eviter les doublons de travail
- ▶ Utiliser au mieux les ressources pour la réalisation des dossiers/essais

Développement d'une nouvelle méthode de travail

- ▶ Centralisation des demandes par secteur, au niveau des centres pilotes :
 - ▶ Echange avec les secteurs sur le mode de fonctionnement
 - ▶ Utilisation de la plateforme centres pilotes ?
- ▶ Développement d'un outil :
 - ▶ Introduction de la demande grâce à une interface « user friendly »
 - ▶ Centralisation de l'ensemble des informations relatives à la demande
 - ▶ Evaluation objective de la problématique soulevée (critères objectifs)
 - ▶ Priorisation des demandes

Filtre d'évaluation

- ▶ Développement d'une interface test pour soumettre les demandes
- ▶ Réflexion sur les critères et la pondération de ceux-ci
- ▶ Phase test avec les centres pilotes
- ▶ Modifications sur base de la phase test
- ▶ Mise en œuvre du filtre d'évaluation

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Les extensions d'agr ation en conventionnel et en bio

Mode op ratoire pour r pondre aux besoins

Comit  r gional - PHYTO 010/47 37 54 - www.crphyto.be





COLLÈGE des
PRODUCTEURS

8 ème Assemblée Sectorielle

Horticulture Comestible



Wallonie

Ordre du jour

Après désignation d'un Président de séance:

1. **Validation de l'ordre du Jour et du procès-verbal de l'AS du 13 novembre 2017**
<http://www.collegedesproducteurs.be/site/images/pv/2017/semestre2/PV-DEF-HC-171113.pdf>
2. **« La réduction des pesticides, état des lieux : glyphosate-néonicotinoïdes/ chiffres d'utilisation » « les extensions d'agrément en conventionnel et bio: mode opératoire pour répondre aux besoins »** Vincent DEHON chargé de mission de la cellule de coordination du PWRP et Laurence JANSSENS coordinatrice du Comité Régional PHYTO
3. **« ECOPHYTO F&L : réduction de l'utilisation des pesticides en F&L / appel à projet recherche développement 2017/2018 : état des lieux »** par Philippe MARC
4. **Initiative « Je protège mon eau de Wallonie »** par Quentin LEGRAND chargé de mission
5. **Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018**
 1. Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation
 2. Plan stratégique du secteur - congrès des 20 ans de la FWH
 3. IFEL-W
 4. HORTIFOLIES : l'événement F&L - 29&30 Septembre 2018
 5. Prix juste
 6. Programme européen de distribution de fruits et lait à l'école
 7. Centres pilotes - Fonds des calamités
 8. Gaspillage alimentaire (enquête)
6. **Divers et prochaine Assemblée Sectorielle**



Validation de l'ordre du jour

et

Validation du procès-verbal
de l'AS du 13 novembre 2017

25 JUIN 2018

8^{ème} Assemblée Sectorielle
Secteur fruits et légumes



2. « La réduction des pesticides, état des lieux : glyphosate-néonicotinoïdes/ chiffres d'utilisation »

Vincent DEHON chargé de mission de la cellule de coordination du PWRP

et

« les extensions d'agrément en conventionnel et bio: mode opératoire pour répondre aux besoins »

Laurence JANSSENS coordinatrice du Comité Régional PHYTO



3. ECOPHYTO F&L : réduction de l'utilisation des pesticides en F&L / appel à projet recherche développement avril 2018 à fin mars 2019 : état des lieux par Philippe MARC

25 JUIN 2018

8 ème Assemblée Sectorielle
Secteur fruits et légumes

Projet ECOPHYTO en F&L



Etablissement d'un référentiel technique pour la production en Wallonie de fruits, légumes et pommes de terre, recourant à une utilisation minimale de pesticides chimiques.

Arrêté ministériel du 28/12/2017 – Dossier n°D32-0337

(Appel à projets d'encadrement et de développement DGO3/DD/RD/appel D 2017)

Porteur: Interprofession Fruits et Légumes de Wallonie - IFEL-W asbl

Durée: 01 avril 2018 au 31 mars 2019

Budget: 68.800 euros

3. ECOPHYTO F&L : état des lieux

Etat d'avancement avril – mai 2018

Collecte de données en vue d'établir d'une part le questionnaire destiné à sélectionner les étapes de production qui seront retenues comme base pour le référentiel technique et d'autre part les listes de pesticides qui constitueront ce référentiel.

• Tâches en cours de réalisation

Techniques de production

- - analyse et établissement des limites à définir en matière d'utilisation des pesticides chimiques pour les différentes cultures concernées par le projet :
 - % de réduction de la quantité de pesticides chimiques par rapport aux techniques de production conventionnelle
 - quantités de résidus de pesticides chimiques à la récolte
- -> nombre de résidus,
- -> quantité maximale par résidu présent (en % de la LMR),
- -> quantité maximale pour le total des résidus présents (en % des LMR cumulées)
- - inventaire des pratiques de production intégrée dans les différentes cultures concernées par le projet
- - recensement, pour les différentes cultures concernées par le projet, des étapes de production qui sont en lien avec l'utilisation des pesticides chimiques



3. ECOPHYTO F&L : état des lieux

Listes des pesticides

- - établissement des critères retenus pour la sélection des pesticides chimiques qui seront autorisés dans le référentiel technique
- - inventaire des bases de données les plus pertinentes pour évaluer le profil éco-toxicologique des pesticides agréés pour les différentes cultures concernées par le projet
- **Tâches à réaliser**
- L'objectif est de terminer les tâches ci-dessus,
- Etablir le questionnaire qui permettra de mettre en évidence les pratiques culturales qui utilisent les pesticides chimiques ou qui favorisent leur utilisation et de recenser les pesticides agréés qui sont les plus problématiques pour l'environnement et la santé.
- Les différents centres pilotes seront sollicités.

Exposé plus détaillé lors de la prochaine assemblée en Novembre



4. Initiative « Je protège mon eau de Wallonie » par Quentin LEGRAND chargé de mission

25 JUIN 2018

8 ème Assemblée Sectorielle
Secteur fruits et légumes



Projet « Je protège l'eau de Wallonie »

Une piste pour concrétiser les démarches positives des producteurs :

La mise en valeur économique des efforts de producteurs wallons réduisant les pesticides



Nos agriculteurs
Notre eau
Je protège l'eau de Wallonie



LE PROJET

CONSTAT

- Pollutions récurrentes de captages d'eau potable par des Pesticides Chimiques de Synthèse (PCS)
- Evolution sociétale : demande croissante pour des produits alimentaires sans PCS, réduisant les PCS
- Des producteurs wallons s'engagent dans des démarches poussées de protection des ressources hydriques

→ *Naissance du projet en février 2018*

OBJECTIFS

- Rendre visible les efforts des agriculteurs et mettre en valeur leurs produits auprès des consommateurs
- Garder la maîtrise du montage de filières allant dans ce sens plutôt que de se le faire imposer par d'autres maillons
- Volonté d'avoir un projet porté par des producteurs volontaires

LE PROJET

PLAN D' ACTIONS

1° Appui au montage d'une coopérative

Près de dix agriculteurs volontaires sont en train de donner naissance à une coopérative. Cette coopérative est ouverte aux nouveaux associés intéressés par le projet.

2° Appui au montage de la pastille « JPEW » et à son système de labellisation

Pastille à 3 niveaux (cahier des charges) :

- 1) très faible utilisation de PCS (sur base d'un IFT)
- 2) pas de PCS pour le produit
- 3) bio

La coopérative sera propriétaire et gestionnaire de la pastille

3° Appui à la constitution d'une offre de PRODUITS wallons estampillés « JPEW »

Prospections commerciales sur des produits phares
Intégration Prix Juste
Campagne de promotion et communication positive



mai – juillet 2018

juin – décembre 2018

juillet – janvier 2019



Nos agriculteurs
Notre eau
Je protège l'eau de Wallonie



Quentin Legrand
Quentin.legrand@collegedesproducteurs.be

Equipe du projet
Info@economieverte.be

25 JUIN 2018

8 ème Assemblée Sectorielle
Secteur fruits et légumes

13



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

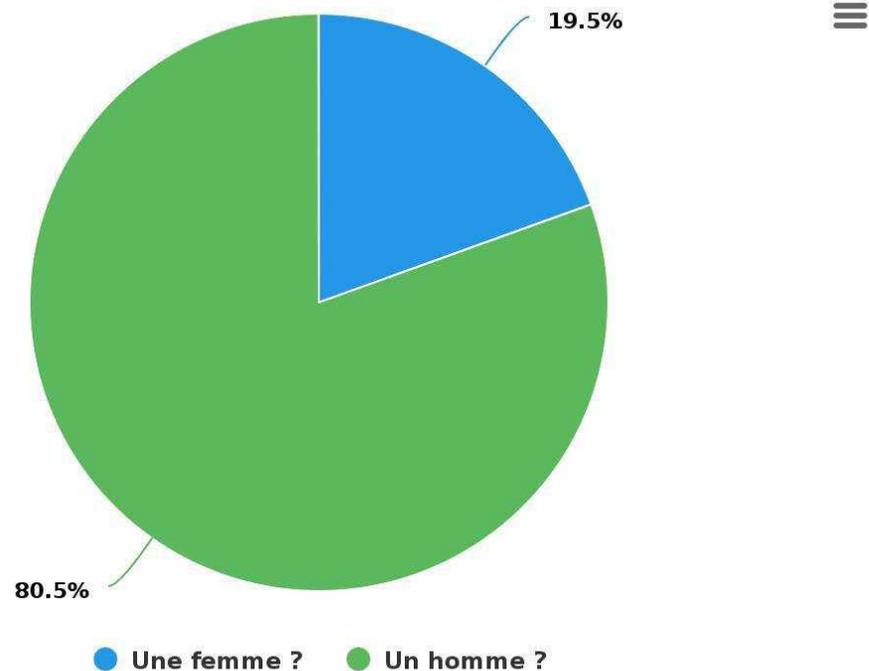
1. Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation
2. Plan stratégique du secteur - congrès des 20 ans de la FWH
3. IFEL-W
4. HORTIFOLIES : l'événement F&L - 29&30 Septembre 2018
5. Prix juste
6. Programme européen de distribution de fruits et lait à l'école
7. Centres pilotes - Fonds des calamités
8. Gaspillage alimentaire (enquête)



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

1. Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation

1/ Genre

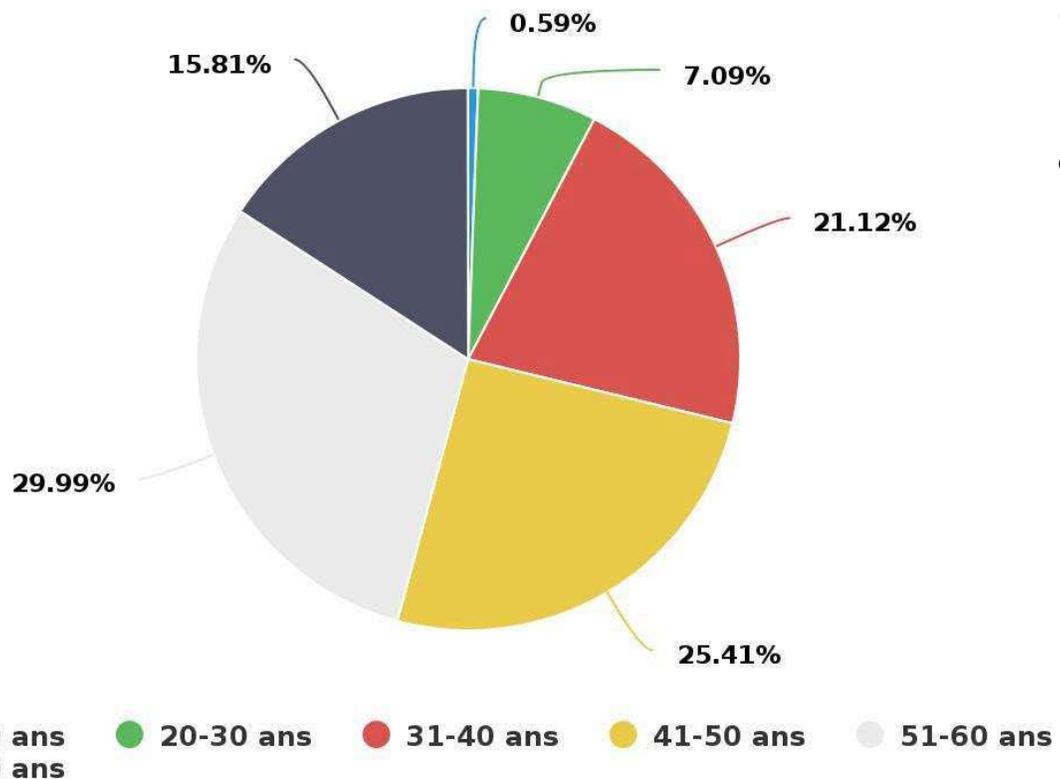


- Près de 650 répondants (19/06/2018)
- 20 % femmes,
- 34 % BIO

5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

1. Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation

2/ Tranche d'âge



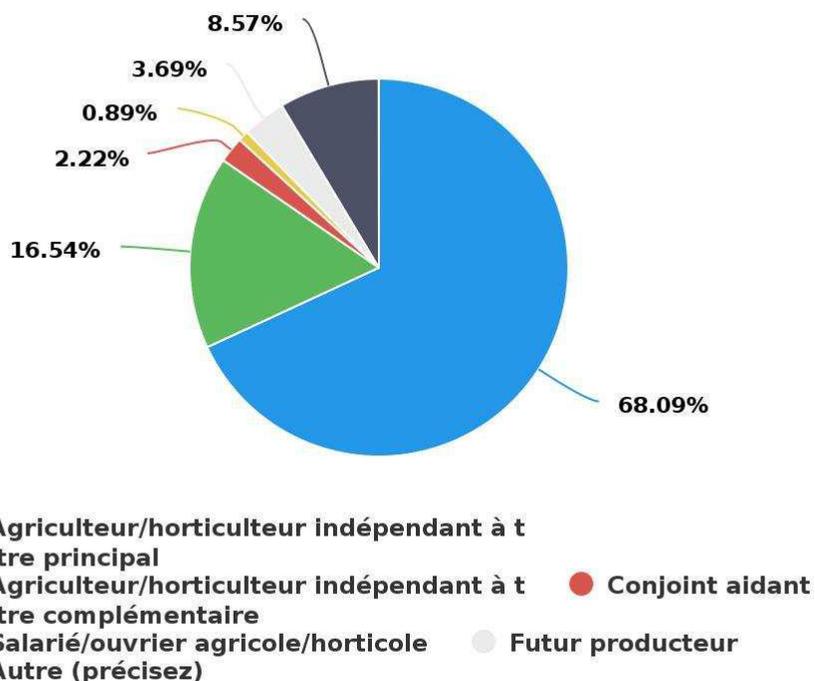
≡ 30 % de moins de 40 ans

- 34 % BIO

5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

1. Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation

3 Statut professionnel



- 70% des agriculteurs à titre principal
- 4 % de futurs producteurs



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

1. Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation

4. Domaines prioritaires en horticulture comestible TOP 3

- 1 – Rentabilité, commercialisation, choix des orientations technicoéconomiques (1,5 répondant sur 2)
- 2 – Phytopathologie (1 répondant sur 2)
- 3 – Fertilisation et gestion du sol (1 répondant sur 2)



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

1. Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation

- Les contraintes détaillées en horticulture comestible se regroupent en **4 points principaux** :
 - **Economique**
 - **Phytopathologie**
 - **Gestion du sol**
 - **Foncier**



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

1. Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation

- Les contraintes détaillées se regroupent en 4 points principaux :

- **Economique :**

- o Détermination pour les différentes espèces des facteurs de compétitivité et des prix de ventes minimum en fonction du projet pour guider ceux qui se lancent ; aide à la détermination du coût de revient
- o Appui à la création de filières/segments innovants et diversifiés (le circuit court est une ressource, mais pas une solution unique) ; support à la planification des semis en regard de la saisonnalité de la demande
- o Appui à la création de valeur ajoutée aux produits primaires
- o Gestion, qualification et coût de la main d'oeuvre ; innovations technologiques pour diminuer la pénibilité
- o Commercialisation : technique de ventes



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

1. Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation

Phytopathologie :

o recherche et conseils

en alternatives aux produits phyto interdits (techniques, nouvelles méthodes, mécanisation, type de jets, nouveaux produits "naturels", etc.), en produits Phyto bio et en lutte intégrée

en nouvelles variétés résistantes aux maladies et gustativement intéressantes

o développement du réseau d'avertissement et prévention des maladies et ravageurs

Gestion du sol :

o Formation continue souhaitée dans la gestion du sol et impact sur la vie du sol et des différentes pratiques culturales

o Techniques de rotation / association

Foncier :

o L'accès à la terre est un enjeu prioritaire pour l'installation



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

1. Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation

5 Spécificités système R/E/F existant

o 80 % de satisfaction vis-à-vis des services conseils/formation disponibles

o Formes de services de conseil/formation à encourager pour l'avenir :

1/ Conseils individuels

2/ Journées de démonstration

3/ Conseil/formation de groupe sur le terrain



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

1. Enquête sur les besoins en Recherche Encadrement et Formation

- Votre avis est important !
- Plus que 5 jours pour participer....

• Sur le site Filagri

- <https://filagri.be/enquete-avis-aux-agriculteurs-en-activite-et-ou-installation-quels-sont-vos-besoins-en-matiere-de-recherche-encadrement-et-formation-agricoles/>

- Partager l'information autour de vous



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

2. Plan stratégique du secteur - congrès des 20 ans de la FWH

Document draft du Plan : volet économique

CA annuel du secteur estimé à 130 millions d'€

Ambition de passage de 10% d'auto-alimentation en 2018 à 20/25 % en 2028 (10 ans) estimation d'une augmentation de +/-3,5 millions du CA pour atteindre ce %

donc 35 millions de CA auto-appro à 10 ans

Demande de financement d'actions sur 10 ans à hauteur de 10 millions d'euros/10 ans



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

2. Plan stratégique du secteur

- **Les actions nécessaires pour atteindre le changement attendu sont :**
- **Action 1** – Rendre disponible plus de données pour piloter le développement de la filière et disposer d'une veille technico économique et commerciale
- **Action 2** – Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers d'une identité « Fruits et Légumes locaux » et de soutiens à des promotions ciblées de cette identité
- **Action 3** – Disposer d'un encadrement performant (Recherche et développement). Communication : assurer la disponibilité des résultats de la recherche et du développement vers les producteurs
- **Action 4** – Soutenir la croissance de l'offre au travers d'outils économiques de marché et de concentration des volumes –plate-forme de distribution et de capacité de stockage/transformation
- **Action 5** – Soutenir les initiatives favorisant la durabilité de la filière
- **Action 6** - Soutenir l'investissement dans la production : s'inspirer des success-story des zones voisines de production : couveuse d'entreprises
- **Action 7** - Soutenir l'investissement dans la production : les cultures protégées



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

2. Plan stratégique du secteur - congrès des 20 ans de la FWH



Stratégie de développement des secteurs horticoles

1. Pourquoi une stratégie?
2. Collaboration Socopro
3. Méthodologie en bref
4. Plus de précisions?



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

3. IFEL-W



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

4. HORTIFOLIES : l'événement F&L - 29&30 Septembre 2018



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

5. Prix juste



« Les Producteurs vous affirment qu'ils sont correctement rémunérés pour le produit que vous achetez »

5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

5. Prix juste

Un label qui caractérise la qualité des relations commerciales

• Les produits certifiés garantissent que les relations commerciales entre les *agriculteurs (y compris les associations d'agriculteurs)*, et leurs premiers acheteurs confèrent aux producteurs suffisamment de pouvoir de négociation et considèrent les coûts de production, tout en favorisant les performances sociales et environnementales de l'agriculture.

• Un référentiel basé sur 15 critères classés autour de 4 axes qui guident notre référentiel :

Les groupes de Producteurs

Le respect des coûts de production

La transparence et la durée des engagements

L'indépendance des Producteurs



5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

5. Prix juste

- **Prix Juste ≠ Entente sur les prix**
- Le **label** ne caractérise pas la valeur absolue du prix payé au **Producteur** mais bien la qualité des relations commerciales qui lient le producteur à son **premier acheteur**.
- Un système simple : en vue de garantir l'impartialité et le professionnalisme de la certification, l'ASBL SOCOPRO est **contrôlée par un OCI (Organe de Certification Indépendant)**.
- Prix juste au Producteur ≠ d'une marque ou label commercial
- Gratuit jusqu'en septembre → but autonomie financière d'ici 2020





5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

5. Prix juste

- Ce label doit être porté par tous les producteurs désireux d'interpeller le consommateur → faire valoir
- Peut être une opportunité pour le secteur
- Actuellement entre 700 et 1000 producteurs intéressés
- Des partenariats intéressants ? IFEL-W , QD
- Un plan de communication en construction
- Un réel engouement des médias et de la distribution sur le thème.





5. Actualités et état de mise en œuvre des priorités 2018

6. Programme européen de distribution de fruits et lait à l'école

7. Centres pilotes - Fonds des calamités

8. Gaspillage alimentaire (enquête)



6. Divers

Prochaine élection des membres représentants des producteurs

et prochaine Assemblée Sectorielle

6. Divers

Prochaine élection des membres représentants des producteurs

• Rappel de la procédure de vote

- Mandat d'une durée minimale 18 mois et maximale de 3 ans
- Mandat renouvelable au max 3 fois à condition que le premier mandat de 3 ans a été mené jusqu'à son terme
- Seuls les producteurs présents peuvent voter
 - Excepté les personnes qui se portent candidates
 - Seul un vote par n° de producteur sera pris en compte
 - Pour les représentants d'organisation avec n° de producteur : peuvent voter si il y a un mandat écrit de l'organisation.
 - Pas de procuration admise
- Le vote se déroule en un seul tour : les deux premières personnes ayant récolté le plus de vote seront élues
- Cette procédure sera soumise aux membres du Collège des producteurs pour validation.

6. Ordre du jour provisoire de la 9^{ème} AS

(9^{ème} AS est prévue en Novembre 2018)

- Désignation d'un président
- Approbation ODJ + états des travaux du CDP
- Approbation PV de l'AS du 13 novembre 2017
- **Election des membres représentants**
- **Orateurs et thématiques du jour ?**
- Actualités 2018 et suivi
- ODJ de la 10^{ème} AS
- Divers



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

Marc SCHAUS

Chargé de mission SOCOPRO

Secteur horticole comestible et pommes de terre pour le marché du frais

Tél général: 081 240 430

Tél direct: 081 240 443

Gsm: 0477 590 712

marc.schaus@collegedesproducteurs.be

[**www.collegedesproducteurs.be**](http://www.collegedesproducteurs.be)